



UNELEG, l'Union nationale des entreprises locales d'électricité et de gaz, est un syndicat professionnel représentant une majorité d'entreprises locales de distribution (ELD). Au nombre d'une centaine, les ELD alimentent de 100 à plus de 600 000 clients, desservant ainsi un total d'environ 3,8 millions d'habitants répartis sur 2 800 communes.

Véritables couteaux suisses au service des territoires qu'elles desservent, les ELD, exercent – dans le respect du code de l'énergie – les activités de gestionnaires de réseaux de distribution, de fournisseurs aux tarifs réglementés de vente, et, pour certaines, de fournisseurs d'offres de marché et souvent de producteurs d'électricité.

Par leur ancrage et leur présence dans la durée auprès de toutes les parties prenantes locales, les ELD jouent un rôle moteur dans la transition énergétique de leurs territoires.

[www.uneleg.com](http://www.uneleg.com)  
[contact@uneleg.fr](mailto:contact@uneleg.fr)

## Contribution de l'UNELEG à la concertation sur les documents de planification énergie climat

### EN BREF

Les ELD, en tant qu'acteurs locaux ancrés dans le système énergétique national, se positionnent comme des facilitateurs et des accompagnateurs de la transition énergétique au cœur des territoires. A ce titre, elles s'inscrivent pleinement dans les objectifs fixés par le projet de PPE 3 et prendront part à leur réalisation dans leurs territoires.

**L'UNELEG soutient la feuille de route proposée** : sortir des énergies fossiles en s'appuyant sur la production d'énergie décarbonée, véritable atout français, à la fois nucléaire et EnR (électrique, chaleur renouvelable et biogaz) pour électrifier les usages et assurer la sécurité d'approvisionnement.

La transition énergétique exige une décarbonation massive de nos modes de production et de consommation d'énergie, dont découle une **nécessaire adaptation des réseaux électriques pour faire face aux défis financiers, technique et humains**.

Simultanément, il faut baisser nos consommations en passant par la sobriété et l'efficacité énergétique. Dans ce cadre, nous appelons à **donner le plus de stabilité possible pour le dispositif des CEE, avec un niveau d'obligation soutenable et réaliste** au vu des gisements technico-économiques accessibles pour la 6ème période. Concernant le **développement nécessaire des flexibilités**, nous rappelons que les TRVe constituent un gisement important, notamment dans le contexte de modernisation des tarifs.

Engagées dans la transition de nos modes de production, les ELD sont en première ligne dans leurs territoires pour développer des **solutions EnR innovantes et ambitieuses** (électrique, chaleur et biogaz et aussi par le biais de la géothermie profonde), avec des **financements adaptés** aux types de productions, et accessibles aux plus petits porteurs de projet.

Enfin, nous considérons que la **bonne articulation entre les objectifs de planification nationale et les feuilles de route locales** articulées avec des PPE régionalisées est essentielle pour réussir.

## Les réseaux électriques, piliers de la transition énergétique

Les réseaux sont au cœur de la transition énergétique en cours :

- Ils assurent de façon majoritaire l'accueil des énergies renouvelables ;
- Ils rendent possible et accompagnent le développement des nouveaux usages ;
- Ils gèrent et mettent à disposition les données énergétiques indispensables à l'optimisation globale du système énergétique.

Ainsi, il est essentiel que les réseaux puissent s'adapter au double enjeu de l'électrification massive des modes de consommation et de l'augmentation des raccordements des moyens de production sur les réseaux de distribution, sans oublier les enjeux de renouvellement.

### Relever les défis multiples des réseaux

La réussite de cette adaptation constitue d'abord un enjeu financier lié à la hausse d'ampleur des investissements à mettre en œuvre. Le principe de **couverture des coûts d'un opérateur efficace** par les tarifs des réseaux est primordial pour assurer la **soutenabilité des investissements** des GRD. L'UNELEG soutient la nécessité d'un cadre réglementaire et financier stable pour les gestionnaires de réseau.

Les transformations planifiées représentent aussi un **défi humain par le besoin en recrutement considérable et le maintien et développement de nouvelles compétences**. Il faudra notamment poursuivre une démarche de dématérialisation des formations et accroître la visibilité de l'offre. La valorisation, économique et sociale, des métiers et formations techniques est indispensable pour l'atteinte des objectifs fixés en matière d'électrification et décarbonation.

Enfin, le défi est aussi technique du fait de la **numérisation** des réseaux, de la fourniture de données, et de la participation / facilitation au développement nécessaire des **flexibilités** pour le système électrique.

Nous souscrivons pleinement aux mesures de la PPE visant à sécuriser et renforcer nos approvisionnements

en équipements et matériels (notamment transformateurs HTA/HTB et HTB/HTB et organes de coupure), les approvisionnements et les délais étant toujours en tension.

### Donner plus de visibilité aux gestionnaires de réseau

Dans un contexte de forte accélération des demandes de raccordement pour les installations EnR, l'UNELEG attire l'attention sur la nécessité de donner aux GRD la possibilité d'anticiper les besoins dans leurs programmes d'investissement et de développement. En ce sens, nous accueillons favorablement les **évolutions sur les S3REnR** et soulignons que la déclaration en amont des producteurs auprès des gestionnaires de réseau est primordial pour l'exercice de planification.

Nous souhaitons la **poursuite des travaux en faveur d'un cadre d'anticipation pour les GRD**. Ainsi, nous soutenons l'inclusion au **dispositif de mutualisation des coûts de raccordement de l'ensemble des consommateurs** qui sont raccordés à un réseau de haute ou très haute tension, y compris les réseaux de distribution d'électricité gérés par des ELD.

S'agissant des **bornes de recharge sur les grands axes routiers nationaux**, nous saluons la prise en compte des contraintes du réseau électrique dans l'exercice de planification ainsi que la concertation avec les gestionnaires de réseau.



### *Disposer d'un cadre réglementaire adapté pour la transition énergétique*

S'agissant des flexibilités, outil majeur de la transition, nous appelons à bien cibler les développements prioritaires et soutenons l'introduction d'un cadre réglementaire stable permettant aux GRD de mobiliser des flexibilités à l'usage (consommation ou production, notamment production diffuse), à l'instar de l'expérimentation d'Enedis pour exploiter les flexibilités des véhicules électriques.

En outre, il est essentiel que le tarif de réseau continue de **refléter le coût de raccordement au réseau et maintienne un signal prix**, notamment dans le cadre de l'autoconsommation. Par ailleurs, l'autoconsommation collective permet par définition le **partage d'une énergie produite localement** entre des producteurs et des consommateurs proches géographiquement et raccordés par un même gestionnaire de réseaux. Le caractère local de ces opérations est fondamental pour la notion et l'UNELEG soutient les dispositions existantes sur la définition du périmètre géographique de ces opérations.

## L'atteinte des objectifs de la PPE passe par la baisse de nos consommations d'énergie

### *Continuer à promouvoir les flexibilités de la demande d'électricité*

L'objectif de baisse de nos consommations d'énergie nécessite de mettre à disposition des acteurs du système énergétique et en particulier des consommateurs des outils leur permettant d'adopter **un comportement vertueux**. En complément des outils et applications à destination des clients permettant l'optimisation de leur consommation, nous soulignons l'importance des **incitations tarifaires** qui doivent se développer tant via les TRVe que par des offres de marché, tout en tenant compte des besoins et de l'appétence des clients.

Il nous paraît donc fondamental de conserver l'attractivité des Heures Pleines/Heures Creuses du TRVe qui constituent un gisement de flexibilité simple

et massif. Cela va de pair avec la poursuite des travaux sur la modernisation des tarifs réglementés.

De plus, l'UNELEG s'est exprimée favorablement aux **modifications de régimes d'heures creuses** proposées par la CRE dans le cadre de TURPE 7. Les ELD mettront en œuvre ces évolutions qui permettront d'envoyer des signaux cohérents avec les besoins du réseau afin d'utiliser davantage les flexibilités pour le système électrique.

### *Renforcer l'efficacité du dispositif des CEE*

Le dispositif des CEE est un levier important de la politique nationale de l'efficacité énergétique qui gagnerait également à contribuer à l'objectif global de décarbonation **en intégrant le contenu carbone des économies générées**. Les ELD obligées saluent les mesures pour renforcer l'efficacité du dispositif des CEE, face aux difficultés d'évaluation des économies permises et à la multiplication des fraudes qui appelle un **dispositif de contrôle ciblé** sur les fraudeurs. Nous appelons à un **cadre stable pour la 6ème période et à un niveau d'obligation soutenable et réaliste** aux vues des gisements technico-économiques accessibles.

Par ailleurs, il est important de garantir une égalité de traitement entre tous les types de commercialisation d'énergie (PPA, ACC, fourniture traditionnelle).



## Les tarifs réglementés restent un gage de stabilité et de compétitivité pour le système électrique français

L'UNELEG soutient la nécessité d'assurer la stabilité des prix de marché sur le court, moyen et long terme et la nécessité d'un mécanisme de régulation adéquat. Ce mécanisme est un des éléments structurant des TRVe auxquels nous sommes attachés pour la protection du consommateur et parce qu'ils peuvent être **un levier pour la sobriété et la bonne gestion de l'équilibre offre/demande**. Leur modernisation avec des options adaptées constituera un levier incitatif et adapté pour utiliser pleinement son potentiel de flexibilité. **Le tarif de cession** qui permet d'assurer un mécanisme régulé – régulé entre l'achat et la vente pour les ELD devra évoluer de concert.

## Les ELD : accélérateurs de la production renouvelable dans les territoires

A leur échelle, les ELD, acteurs locaux de la transition énergétique, s'inscrivent pleinement dans l'ambition de hausse de la production renouvelable (électrique, biogaz, réseaux de chaleur). A travers leur rôle d'acheteurs obligés notamment, elles contribuent au développement photovoltaïque et éolien, avec un **accompagnement direct et personnalisé des projets**. Pour atteindre l'objectif ambitieux sur le PV et de façon générale sur l'ensemble des EnR, il est important de veiller à la **rentabilité** des projets.

L'UNELEG souligne l'intérêt du développement de la géothermie profonde et encourage tout soutien financier adapté à la temporalité de ces projets. Pour les sites qui peuvent en bénéficier, il est nécessaire d'engager des travaux en vue **d'actualiser le complément de rémunération GEO 16** en prenant en compte notamment l'inflation. Si ce tarif est cantonné à quelques projets à l'échelle nationale, il est fondamental pour **l'innovation** en permettant l'émergence des premiers projets d'extraction du **lithium géothermal**.

## Une indispensable cohérence des outils de planification aux niveaux national et local

Nous considérons que la bonne articulation entre les objectifs de planification nationale et les feuilles de route locales (SRADDET, S3REnR, etc.) est essentielle. Les ELD, riches de leur connaissance des territoires, sont prêtes à contribuer à l'ensemble des travaux de déclinaison des objectifs.

En effet, alors que les objectifs de développement des énergies renouvelables à l'horizon 2030 sont réhaussés par la directive RED III, il nous semble important d'aligner et d'articuler les perspectives de déploiement territoriales avec les ambitions nationales. Cela doit passer par une stabilisation, **une coordination et une clarification des divers outils de planification territoriale existants ou en cours d'élaboration (S3REnR, zone d'accélération, Comités régionaux, PPAET, ...)** selon leurs visées, leurs missions et leurs temporalités.

